



# Document d'accompagnement en cas de mesures de police des épizooties

## 1. Exploitation de provenance

N° BDTA

Original

Nom

Prénom

Adresse

NPA

Domicile

## 2. Espèce animale

bovine

porcine

gibier à onglons

Porcs conduits à l'abattoir ou moutons

ovine

caprine

Nombre d'animaux:

## 3. Identification des animaux, nombre d'animaux

Liste d'animaux jointe 

Numéro d'identification de l'animal (N° ID)

Nombre d'animaux avec le même ID

Numéro d'identification de l'animal (N° ID)

Nombre d'animaux avec le même ID

## 4. Lieu de destination, but du déplacement

Nom et adresse de l'acheteur, du marchand ou du lieu de destination

Vente

Abattage

Estivage / hivernage

## 5. Etat sanitaire / épizooties / traitement avec des médicaments

Le détenteur d'animaux annonce que l'animal (les animaux) portant le numéro d'identification:

a été malade ou accidenté dans les 10 derniers jours

a été traité avec des médicaments dont le délai d'attente n'est pas encore échu

a reçu des aliments contenant des médicaments qui peuvent laisser des résidus dans la viande

Date du traitement / de l'affouragement

Médicament, le cas échéant

Lieu, date

Signature du détenteur d'animaux

## 6. Mesures de police des épizooties

Le vétérinaire officiel, selon la définition de l'art. 302 de l'ordonnance sur les épizooties, confirme que l'exploitation de provenance est soumise aux mesures de police des épizooties ci-dessous:

et que les animaux mentionnés sous le point 3 peuvent être déplacés aux conditions suivantes:

Lieu, date

Nom / timbre

Signature du vétérinaire officiel



# Document d'accompagnement en cas de mesures de police des épizooties

## 1. Exploitation de provenance

N° BDTA

Copie 1

Nom

Prénom

Adresse

NPA

Domicile

## 2. Espèce animale

bovine

porcine

gibier à onglons

Porcs conduits à l'abattoir ou moutons

ovine

caprine

Nombre d'animaux:

## 3. Identification des animaux, nombre d'animaux

Liste d'animaux jointe 

Numéro d'identification de l'animal (N° ID)

Nombre d'animaux avec le même ID

Numéro d'identification de l'animal (N° ID)

Nombre d'animaux avec le même ID

## 4. Lieu de destination, but du déplacement

Nom et adresse de l'acheteur, du marchand ou du lieu de destination

Vente

Abattage

Estivage / hivernage

## 5. Etat sanitaire / épizooties / traitement avec des médicaments

Le détenteur d'animaux annonce que l'animal (les animaux) portant le numéro d'identification:

a été malade ou accidenté dans les 10 derniers jours

a été traité avec des médicaments dont le délai d'attente n'est pas encore échu

a reçu des aliments contenant des médicaments qui peuvent laisser des résidus dans la viande

Date du traitement / de l'affouragement

Médicament, le cas échéant

Lieu, date

Signature du détenteur d'animaux

## 6. Mesures de police des épizooties

Le vétérinaire officiel, selon la définition de l'art. 302 de l'ordonnance sur les épizooties, confirme que l'exploitation de provenance est soumise aux mesures de police des épizooties ci-dessous:

et que les animaux mentionnés sous le point 3 peuvent être déplacés aux conditions suivantes:

Lieu, date

Nom / timbre

Signature du vétérinaire officiel



# Document d'accompagnement en cas de mesures de police des épizooties

## 1. Exploitation de provenance

N° BDTA

Copie 2

Nom

Prénom

Adresse

NPA

Domicile

## 2. Espèce animale

bovine

porcine

gibier à onglons

Porcs conduits à l'abattoir ou moutons

ovine

caprine

Nombre d'animaux:

## 3. Identification des animaux, nombre d'animaux

Liste d'animaux jointe 

Numéro d'identification de l'animal (N° ID)

Nombre d'animaux avec le même ID

Numéro d'identification de l'animal (N° ID)

Nombre d'animaux avec le même ID

## 4. Lieu de destination, but du déplacement

Nom et adresse de l'acheteur, du marchand ou du lieu de destination

Vente

Abattage

Estivage / hivernage

## 5. Etat sanitaire / épizooties / traitement avec des médicaments

Le détenteur d'animaux annonce que l'animal (les animaux) portant le numéro d'identification:

a été malade ou accidenté dans les 10 derniers jours

a été traité avec des médicaments dont le délai d'attente n'est pas encore échu

a reçu des aliments contenant des médicaments qui peuvent laisser des résidus dans la viande

Date du traitement / de l'affouragement

Médicament, le cas échéant

Lieu, date

Signature du détenteur d'animaux

## 6. Mesures de police des épizooties

Le vétérinaire officiel, selon la définition de l'art. 302 de l'ordonnance sur les épizooties, confirme que l'exploitation de provenance est soumise aux mesures de police des épizooties ci-dessous:

et que les animaux mentionnés sous le point 3 peuvent être déplacés aux conditions suivantes:

Lieu, date

Nom / timbre

Signature du vétérinaire officiel